

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 21 (1924)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Pour tout ce qui concerne le Journal, la Bibliothèque et la Caisse de la Société, s'adresser à M. SCHUMACHER à Daillens (Vaud).

— Compte de chèques et virements II. 1480. —

Secrétariat :
Dr ROTSCHY,
Cartigny (Genève).

Présidence :
A. MAYOR, juge,
Novalles.

Assurances :
L. FORESTIER,
Founex.

Le *Bulletin* est mensuel ; l'abonnement se paie à l'avance et pour une année, par Fr. 6.—, à verser au compte de chèques II. 1480, pour les abonnés domiciliés en Suisse ; par Fr. 7.— pour les *Etrangers* (valeur suisse). Par l'intermédiaire des sections de la Société romande, on reçoit le *Bulletin* à prix réduit, avec, en plus, les avantages gratuits suivants : Assurances, Bibliothèque, Conférences, Renseignements, etc

Pour la publicité s'adresser exclusivement à :

Monsieur F. COSANDIER, Le Chalet, Le Locle.

VINGT-UNIÈME ANNÉE

N° 6.

JUIN 1924

SOMMAIRE — Nécrologie : M. Francis Rossel. — Assurance-vol. — Rectification. — Fécondation de reines. — Maladies des abeilles. — Le contrôle et l'exposition de Neuchâtel, par F. JAKES. — Exposition de Neuchâtel. — Conseils aux débutants pour juin, par SCHUMACHER. — Rapport du Président pour 1923 (suite et fin), par A. MAYOR. — Les maladies des abeilles en 1922 et 1923, par le Dr O. MORGENTHAUER, trad. Dr E. R. (suite). — Portrait de M. C.-P. Dadant. — La cire d'abeilles (suite et fin), par Alin CAILLAS, ing. agr. — Le nouvel extracteur Herrod Hemsall, par E. LIAUZUN. — Rapport du préposé aux assurances 1923, par L. FORESTIER. — Pesées de ruches. — Echos de partout, par J. MAGNENAT. — Ruches en paille, par C. BRETAGNE. — Nouvelles des sections. — Nouvelles des ruchers.

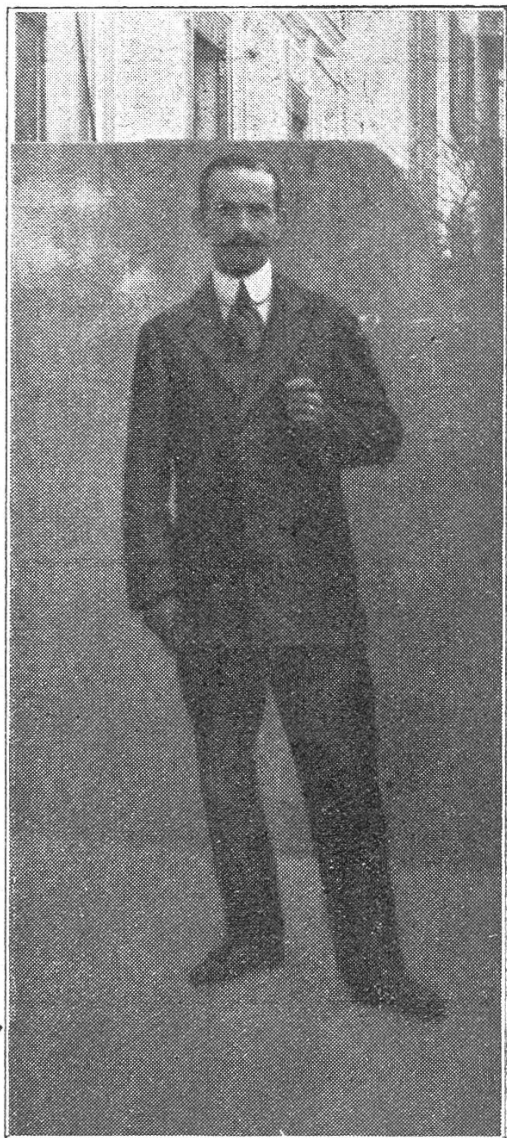
† FRANCIS ROSSEL

C'est avec une douloureuse surprise que nous avons appris la mort de notre ami Francis Rossel.

Malade depuis quelques mois, rien ne faisait prévoir une fin aussi rapide, et ses nombreux amis et connaissances sont bien affectés par ce départ si imprévu ; encore une semaine avant sa mort, à

l'assemblée du Pied du Chasseral, à Neuveville, les nouvelles étaient bonnes.

Francis Rossel naquit à Tramelan, en 1883 ; il fit un excellent apprentissage d'horloger. Il se maria en 1907, aussi à Tramelan.



En 1912, il vint avec sa famille se fixer à Bienne, et ces dernières années il avait installé une petite fabrication d'horlogerie où la qualité jouait le plus grand rôle.

Homme modeste, mais un grand cœur, bon époux et bon père, Francis Rossel alliait à ces qualités un jugement sain et l'on trouvait toujours chez lui un bon conseil.

Apiculteur distingué, c'était sa grande joie de soigner ses abeilles, et, à ses derniers jours, il nous disait encore : Sitôt que je pourrai visiter mes ruches, je serai vite rétabli.

Hélas ! Dieu en a décidé autrement et, dans la nuit du 10 au 11 mai, il s'est éteint dans les bras de son épouse éplorée, en se confiant en son Seigneur.

Tous ses amis lui conserveront un bon souvenir, et particulièrement les membres du Pied du Chasseral, dont il était un membre zélé et très écouté.

A sa famille désolée, nous exprimons notre profonde et sincère sympathie.

Un ami au nom de plusieurs.

ASSURANCE-VOL

Le comité a demandé à plusieurs compagnies des offres et des propositions. Il doit en attendre encore, mais nous espérons pouvoir remettre cette assurance en activité pour le mois de juillet. Le numéro de juillet donnera des précisions et peut-être le contrat si possible.

Le comité.

RECTIFICATION

Nous avons annoncé par erreur que le prix du volume *relié* de M. Perret-Maisonneuve était de fr. 5.—, c'est du volume *broché* qu'il s'agissait. Le volume *relié* coûte fr. 7.30 franco (pour les membres domiciliés en Suisse). Nous prions tous ceux qui ont été mis en erreur par cet avis de nous excuser. Que celui qui ne s'est jamais trompé nous jette la première pierre.

FÉCONDATION DE REINES

Les apiculteurs qui veulent envoyer des reines dans une station de fécondation peuvent le faire à condition de se procurer l'autorisation de l'inspecteur cantonal qui l'accorde sur le vu d'un rapport de l'inspecteur régional.

Se rappeler les prescriptions concernant l'envoi, le transport de ruches et d'essaims : une autorisation formelle est nécessaire pour tout cela, à défaut les amendes sont très fortes.

MALADIES DES ABEILLES

Nous enverrons dans le courant de juin à tous les membres de la Romande domiciliés en Suisse la brochure sur les maladies des abeilles. Ceux qui ne l'auraient pas reçue au début de juillet peuvent la réclamer à l'administrateur mais par l'intermédiaire de leur bureau de poste. Aucune autre réclamation ne sera admise. La brochure est mise en vente au prix de fr. 1.— pour la Suisse et de fr. 1.20 pour l'étranger (valeur suisse). Elle est illustrée de 19 dessins et clichés, elle a été examinée par M. le Dr Morgenthaler. Nous remercions ici M. Forestier pour son travail solide et absolument désintéressé. Tous les membres de la Romande lui en seront reconnaissants.

Schumacher.

LE CONTROLE ET L'EXPOSITION DE NEUCHATEL

Nous voici au temps de la récolte, mais l'extraction ne doit pas être faite avant la fin de juin pour la récolte en plaine. Dans certains cas on peut prélever du miel dès le 15 juin, mais à la condition de ne sortir que des rayons complètement operculés.

Une extrême propreté doit être observée pour effectuer toutes les opérations et manipulations.

Pour les apiculteurs qui n'ont pas encore un outillage suffisant, c'est peut-être le moment de faire un petit sacrifice afin de se procurer le maturateur et le tamis, objets de la plus grande utilité.

Enfin, c'est le contrôle du miel qui doit préoccuper chacun. Pour tous les détracteurs, vantards, blagueurs et pérorateurs, c'est le moment de se taire et de laisser la parole à ceux qui sont vraiment conscients et bons apiculteurs. Si la formalité du contrôle n'est pas nécessaire pour celui qui a le bonheur de posséder une clientèle fidèle et de toute confiance, elle est indispensable pour encourager le beau travail et pour celui qui n'a pas une vente assurée.

C'est un devoir pour tous de soutenir le contrôle. L'apiculteur qui n'en a pas besoin peut montrer l'exemple en faisant contrôler quand même, donnant ainsi une preuve de solidarité et d'encouragement à son collègue qui doit s'astreindre à cette discipline.

Notre préoccupation est de donner la plus grande valeur à notre produit national qui par lui-même déjà présente une supériorité incontestable, mais il faut des soins, de la méthode et de la conscience dans le travail pour assurer une présentation irréprochable afin de conquérir et de mériter de plus en plus la confiance du consommateur.

En ces temps difficiles où notre marché est envahi par toutes sortes de produits ordinaires et composés, il est d'une grande importance de ne jamais perdre de vue le grand problème qui nous commande de rester toujours unis et solidaires.

Le marché exposition qui s'ouvrira à Neuchâtel est une tentative très intéressante et un puissant moyen d'attirer l'attention du public sur la qualité de nos produits nationaux. Nous convions tous les acheteurs, grossistes et détaillants, à cette manifestation.

Pour que les miels de toutes les régions soient représentés, il est important que, dès aujourd'hui, les apiculteurs qui désirent exposer et collaborer s'inscrivent auprès des présidents des sections qui pourront donner toutes les instructions nécessaires, dès qu'ils seront en

possession d'une prochaine circulaire, les informant de tous les détails concernant les bocaux, les étiquettes, les expéditions, etc.

Organisation du contrôle 1924.

Tous les miels exposés doivent être contrôlés. Nous prions les présidents des sections de bien vouloir organiser le contrôle sans tarder. Il suffit pour cela : 1° de se procurer la quantité nécessaire de petits bocaux de 250 gr. ; 2° de désigner les contrôleurs et d'envoyer leurs adresses au soussigné qui donnera directement les instructions et enverra les formulaires nécessaires.

Prix du miel.

Le prix du miel de la récolte 1924 sera publié dans le *Bulletin* du 1^{er} juillet et dans tous les journaux.

F. Jaques.

EXPOSITION DE NEUCHÂTEL

Le grand comité de l'exposition d'apiculture réuni ce jour à Neuchâtel a examiné avec beaucoup d'intérêt le magnifique emplacement mis à la disposition de l'apiculture par l'architecte de l'exposition, M. Dellenbach. Il se fait un plaisir de communiquer ce qui suit à tous les abonnés du *Bulletin*.

Indépendamment de l'exposition générale de l'apiculture à laquelle toutes les sections de la Romande sont moralement tenues de participer en collectivité, nous rappelons que les expositions de groupes ou individuelles, dans n'importe quel domaine, matériel ou production, seront les bienvenues. La spacieuse tente qui sera mise à notre disposition mérite d'être bien garnie.

Pour l'exposition générale, les sections auront à fournir une quantité minima de 30 kg. de miel contrôlé ; il importe que le miel soit bien séparé, tant pour la couleur que la provenance. Les délégués recevront les bocaux nécessaires à cet effet. Par les soins du comité d'organisation, ces bocaux seront revêtus d'une étiquette romande. Les ports de tous les articles destinés à l'exposition générale seront supportés par la caisse centrale.

Les expositions de groupes ou individuelles ne sont pas limitées pour la quantité et les bocaux ou bidons pourront être revêtus d'une étiquette au choix de l'exposant avec les indications qu'il voudra. Les demandes d'emplacement pour les expositions individuelles ou de groupes doivent être adressées le plus tôt possible à M. Alfred Scherf, à Neuchâtel.

Malheureusement l'année apicole s'annonce mal, mais il est trop tard pour revenir de la décision prise, et nous sommes persuadés que tous vous aurez à cœur la réussite de cette belle manifestation de l'apiculture romande.

C'est pour cela que nous faisons appel à votre bonne volonté comme à votre générosité.

Pour garnir l'exposition rétrospective annoncez à M. Scherf tout ce que vous avez d'intéressant, ces objets vous seront rendus ; puis que tous ceux qui ont le cœur à la bonne place s'inscrivent auprès de leurs délégués pour livrer gratuitement un bocal petit ou grand, et vous aurez tous le plaisir de voir, en septembre, à Neuchâtel, une journée de l'apiculture romande en parfaite réussite.

Pour le comité : *A. Mayor.*

CONSEILS AUX DÉBUTANTS POUR JUIN

Il a fallu chauffer encore en mai, tel est le souvenir que nous laissera la première quinzaine de mai 1924. Il a fallu nourrir en mai, racontera-t-on chez les apiculteurs de la plaine. Et quand enfin le beau temps est venu, les dents-de-lion pouvaient s'utiliser par les enfants pour « souffler la bougie » suivant l'antique tradition. Les cerisiers s'étaient vainement et superbement épanouis, ils avaient passé sans profit pour nos abeilles, de telle sorte que le miel de 1924 est déjà, s'il en vient, grevé d'une forte dette due au nourrissement de printemps. Que ceux qui ne tiennent pas de comptabilité s'en souviennent. Heureusement, nos collègues de la montagne ont dû être favorisés par la deuxième quinzaine. Nous le supposons du moins, car s'il n'y a pas de miel dans nos ruches, il y a encore moins de nouvelles des ruchers dans les cartons du rédacteur. Ou bien ces nouvelles arrivent trois ou quatre mois trop tard, quand ce n'est pas l'année suivante. Le rédacteur ne peut pourtant pas les inventer. Chaque section devrait charger un de ses membres dévoués (il y en a toujours) qui enverrait régulièrement et à temps, quoique très brièvement, un « état de la situation ». Cela formerait un tableau, la rédaction se chargerait volontiers de lui donner une forme. Avis à MM. les présidents et prière de ne pas le mettre au panier.

Avez-vous eu des essaims, mon cher débutant ? Les avez-vous soignés avec amour ? et pas le premier jour seulement, mais avec suite. Il faut ici aussi que la lune de miel dure le plus longtemps possible. J'en ai eu et voici l'emploi que j'en ai fait, bien qu'il ne

soit pas très poli de parler de soi avant tout. Le premier, je l'ai vendu parce qu'il était promis, ainsi que le deuxième. J'avais une ruche devenue bourdonneuse ce printemps et j'ai tenté sa guérison par l'adjonction d'un essaim (vous savez que tous les autres moyens sont inutiles). J'ai, au préalable, fortement enfumé et parfumé la bourdonneuse au sirop de menthe, puis l'essaim de même et actuellement la colonie est fort belle. J'ai compté quarante à quarante-cinq mortes seulement, victimes du premier contact entre l'essaim et la ruche.

Une autre ruche a essaimé. Comme c'était une colonie qui avait fait ses preuves pendant bien des années et qu'une ruche qui a essaimé ne fera pas de récolte chez nous la même année, je l'ai divisée en trois pour avoir trois jeunes ménages qui seront en pleine prospérité dans peu de temps. En outre, comme il y avait des cellules royales en suffisance, j'en ai prélevé encore trois pour remplacement de reines qui avaient l'âge de la retraite. Ce que j'ai fait là n'a rien d'extraordinaire, évidemment, c'est de la pratique courante, mais un débutant cherche souvent des moyens d'augmenter son rucher, alors qu'il aurait sous la main les possibilités de le faire sans grandes dépenses. Profitez donc encore de la période de récolte où les abeilles sont faciles à manier pour vous exercer à ces petites ou grandes opérations. Plus tard, après la récolte, c'est une autre chanson et l'apprentissage de dompteur de guêpes est cuisant.

Vous avez placé les hausses ? C'est la première fois que j'ai trouvé une certaine difficulté à cette opération. Je mettais en effet les hausses, non pas à cause de la récolte, mais pour donner de la place aux populations fortes et éviter ainsi une des causes de l'essaimage. Comme dans notre région, il n'y avait pas de fleur où butiner, il fallait procéder très, très rapidement, sinon un essaim de pillardes s'abattait sur la ruche ouverte ou sur la hausse. Ce travail, si agréable à l'ordinaire, restera comme une caractéristique de cette saison 1924 où nous avons aussi passé de l'hiver aux chaleurs de l'été sans la radieuse et douce transition du printemps.

Si vos hausses sont posées et bien calfeutrées (il faut cela surtout si vous voulez faire bâtir des rayons), n'allez pas trop souvent soulever la toile ou les planchettes ; pour bâtir, les abeilles sont groupées et votre curiosité interrompt chaque fois leur travail. Ne les délaissez pas complètement non plus. Habituez-vous à voir tout, rapidement, avec une discrétion de bon ton, c'est indiqué même avec les abeilles.

Et votre élevage de reines, l'avez-vous mis en train ? Pour utiliser les reines (ou déjà les cellules) je me sers des colonies qui ne

se sont pas développées d'une façon brillante ce printemps. Suivant les cas ou les besoins, je les divise ou je les laisse entières et j'ai ainsi dans l'été déjà ou en automne des ruchées normales, sans me donner le souci ou la chance dangereuse d'hiverner des colonies ou des nucléi trop faibles. A chacun de vous cher débutant, de se diriger d'après ses possibilités ou désirs personnels. Mais rétenez bien ce principe, si souvent énoncé mais plus rarement pratiqué : utiliser le moment favorable pour rajeunir ses colonies, élever des reines de façon à supprimer autant que possible les non-valeurs. C'est d'ailleurs si intéressant qu'on ne devrait plus avoir besoin de le dire.

Et pour finir, que je vous mentionne un lève-cadres en aluminium, très agréable, très bien construit. C'est M. Cavin, de Couvet, qui en est l'inventeur et M. Burnier (Lausanne, St-Laurent) le dépositaire. D'autre part, si dans votre contrée vous connaissez de vieilles spécialités apicoles, ruches, presses à cire, paniers de formes diverses, vous seriez bien aimable de les signaler à M. Scherf, Vieux-Chatel, à Neuchâtel, qui les recherche pour nous offrir en septembre une exposition des plus intéressantes.

Bonne récolte et contentement à tous.

Schumacher.

RAPPORT DU PRÉSIDENT POUR 1923.

(SUITE ET FIN)

Le *Comité* a voué tous ses soins à la bonne marche de la Société, cherchant ainsi à vous donner satisfaction à tous.

Par mesure d'économie il ne s'est réuni au complet que lorsque la chose était indispensable ; par contre son bureau a eu de nombreuses et laborieuses séances.

Le secrétaire n'a pas couvert moins de 36 pages de son registre par les procès verbaux. C'est dire que les affaires administratives n'ont pas été plus faciles qu'en 1923 et nous avons dû être en rapports constants avec notre administrateur caissier.

Comme du passé, c'est lui qui a la grosse besogne, mais il ne faiblit pas sous le poids des ans et mène *son bulletin* avec une rondeur remarquable, ce dont nous le félicitons et le remercions bien sincèrement.

Je sais cependant qu'il a eu cette année beaucoup de peine à réunir les éléments nécessaires à l'établissement des comptes.

C'est pourquoi, en ma qualité de président, et sans vouloir anticiper sur le *sermon* qu'il est en droit d'adresser à quelques sections, je suis obligé de rappeler celles-ci à l'ordre.

En effet, comment admettre que quelques sections arrivent toujours dans les délais réglementaires, facilitant ainsi l'administration, alors que d'autres se font par trop tirer l'oreille et ne répondent pas même à trois ou quatre rapports.

Il y a là effectivement : d'un côté des sections bien administrées, nous en félicitons leurs comités, et d'autre part du désordre. Eh bien, Messieurs, pour la bonne marche des affaires et si nous voulons que notre société prospère il ne faut pas du désordre.

Certes, nous comprenons qu'un caissier de section ne puisse pas toujours faire rentrer ses cotisations à jour fixe, qu'il y ait parfois quelques jours de retard, mais de là à ce qu'on se fasse tirer l'oreille et rappeler plusieurs fois sans même s'excuser, c'est un peu fort. C'est du désordre et un manque d'égard pour le caissier que votre comité ne peut admettre.

Il faut à l'avenir que le caissier des sections que cela intéresse s'en prenne assez tôt pour faire les encaissements de façon à rester dans les délais.

Pour cette fois nous ne citerons pas les noms des sections en faute, mais pour l'avenir, et dans le seul but de ramener de l'ordre au point de vue administratif, nous vous demandons, Messieurs les délégués, l'autorisation de mettre les fautifs au pilori en publiant le nom des sections dans ce rapport annuel.

Un autre point, objet de difficultés pour la caisse et sur lequel je me permettrai une critique, c'est la manière dont on procède, en général, pour le paiement des conférences.

Puisque rappeler la chose à chaque réunion ne suffit pas, je me permets de l'exposer dans ce rapport afin que, cas échéant, chaque président puisse y revenir.

Il y a deux sortes de conférences : 1^o celles qui sont demandées aux gouvernements cantonaux et payées par le canton. 2^o celles accordées par la Romande et pour lesquelles la caisse touche un subside fédéral.

Les conférences de la Romande doivent être demandées au président qui signe le formulaire et l'adresse, en deux doubles, au demandeur ; celui-ci le remplit, paie le conférencier à raison de Fr. 15.— par conférence, plus les frais de déplacement à 15 centimes le kilomètre.

Il fait acquitter les deux doubles par le conférencier et les envoie au caissier de la Romande qui rembourse la dépense.

Ce n'est pas compliqué, mais comme le compte général pour l'obtention du subside doit s'envoyer chaque année pour le 11 novembre, il importe que les feuilles de conférences payées par les sections

ne chôment pas dans des carnets ou dans des poches jusqu'au Nouvel-An.

Pour faciliter le travail de tous, nous demandons qu'on envoie ces deux feuilles de suite après la conférence au caissier central.

Chaque année il lui arrive de devoir refuser l'exercice courant des feuilles qui lui arrivent tardivement.

A partir du mois de juillet 1923 nous avons repris à notre compte les annonces du *Bulletin* que nous avions affermées à l'agence Hort. M. Cosandier qui a bien voulu se charger de ce service nous disait après trois mois d'exercice qu'il croyait que l'affaire était bonne, et qu'il ne demandait qu'à la bien mener.

Puisse-t-il dire vrai et que la branche annonces qui jusqu'ici a toujours été un cauchemar pour votre comité, devienne maintenant une nouvelle source de revenus pour la caisse.

Un autre point saillant dont votre comité a eu à s'occuper et qui n'a pas été sans jeter le désarroi chez quelques uns de nos sociétaires, c'est la rupture du contrat par « l'Helvétia » de l'assurance « vol et dégradations ».

Sans avertissement préalable, brusquement, le 1^{er} novembre, la société informait le comité qu'en vertu de l'art. 42, L. F. sur les ass., elle résiliait le contrat à partir du 16 novembre à minuit, avec ristourne correspondante à la prime payée jusqu'à la fin de l'exercice.

Nous avons immédiatement entrepris des démarches auprès de la Compagnie pour atténuer cette décision, ou tout au moins chercher à obtenir gain de cause jusqu'à l'échéance ; mais tout fut inutile, on nous a mis sous les yeux la Loi fédérale sur les contrats d'assurance qui stipule à son art. 38 que l'assureur qui se trouve en perte peut résilier le contrat en observant certaines conditions.

Comme beaucoup de nos sociétaires nous avons été très surpris par ce procédé inattendu, mais contre lequel il n'y a rien eu à faire.

Nous avons reçu beaucoup de lettres à ce sujet et dans lesquelles on nous reproche de n'avoir pas prévenu plus tôt ; de n'avoir pas encore contracté une nouvelle assurance ; s'il m'arrive quelque chose je m'en prends au comité, etc., etc.

Non Messieurs, il n'y avait pas autre chose à faire que ce que nous avons fait.

Lorsque nous avons reçu la dénonciation du contrat, le numéro de novembre avait paru ; force était donc d'attendre le numéro de décembre pour prévenir nos sociétaires.

Quant à contracter une nouvelle assurance sur d'autres bases, rien n'aurait été plus facile puisque notre assureur nous l'offrait ; mais comme il fallait doubler le chiffre nous avons estimé qu'une

discussion de l'assemblée des délégués s'imposait, c'est pourquoi nous avons fait figurer cet objet à l'ordre du jour de cette séance.

Votre comité n'a pas perdu de vue la mission qui lui a été confiée l'année dernière de faire imprimer dans une brochure spéciale les travaux de MM. Borgeaud et Porchet sur les maladies des abeilles ; nous aurions bien voulu pouvoir vous présenter cet imprimé aujourd'hui, mais pour des raisons que nous ne connaissons pas, ces deux messieurs n'ont pas voulu jusqu'à ce jour se dessaisir de leurs travaux.

Il est vrai que la maladie « acariose » n'est peut-être pas suffisamment étudiée aujourd'hui pour en permettre un exposé complet. D'autre part, il serait regrettable qu'une brochure sur cette question importante des maladies des abeilles ne comprît pas ce sujet.

Nous avons encore étudié plusieurs questions que nous vous soumettrons tout à l'heure, mais que j'évite de relever ici pour ne pas allonger inutilement ce rapport.

Je clôture donc cette revue de l'année 1923 en émettant le vœu, que :

Messieurs les délégués, représentant ici les 4000 membres de la Société romande, conscients du nouveau danger qui menace notre apiculture, usant de leur grande influence dans les sections, concentreront, à l'avenir, tous leurs efforts pour stimuler le zèle de tous dans le but de maintenir un bon état sanitaire de nos ruchers ; ils peuvent compter pour cela sur l'appui du comité central.

Novalles, février 1924.

A. Mayor.

LES MALADIES DES ABEILLES EN 1922 et 1923

par le Dr O. MORGENTHALER. ¹

(Institut suisse de l'industrie laitière et de bactériologie du Liebefeld
près Berne. Dir. : Prof. Dr R. BURRI.)

(SUITE)

Le fait que dans tous ces cas le *Noséma apis* fut rencontré en grande quantité, ne suffit-il pas pour accuser ce parasite d'être la cause de la phtisie ? Les adversaires de cette opinion objectent en premier lieu la grande présence du noséma dans des ruchers qui ne présentent pas trace de phtisie. A leur idée d'autres facteurs extérieurs doivent se surajouter pour que le noséma exerce de pareils ravages. On pourrait par exemple citer : Des conditions spéciales de

¹ Avec la collaboration de MM. Dr Koehler et Elser.

la miellée ou des microorganismes définis, spécialement des bactéries, comme il s'en trouve toujours tant dans l'intestin des abeilles malades de noséma. On s'est également demandé s'il y avait deux sortes de noséma, une dangereuse, l'autre inoffensive. Toutes ces objections doivent être examinées sérieusement. Pour le moment, mon idée est qu'avec les connaissances actuelles que nous possédons sur la « phtisie », il n'y a pas lieu d'en rechercher une autre « cause » et que les effets apparemment différents du noséma sur les colonies se laissent suffisamment expliquer par les conditions spéciales auxquelles un parasite est soumis dans la ruche. Je renvoie à ce sujet le lecteur à ma conférence de l'assemblée de Brugg (*Bulletin*, décembre 1922/janvier 1923).

On a toujours présenté comme argument de valeur contre le danger du noséma les expériences faites dans l'Amérique du Nord où le *Noséma apis* est en général considéré comme passablement inoffensif. Mais le savant apicole bien connu, le Dr E.-F. Philipps, à Washington, nous a fait sur ce point une communication importante. Il nous écrivit le 17 août 1923 qu'il avait examiné des abeilles venant d'Europe (carniolienes) qui avaient de si considérables quantités de spores de noséma dans l'intestin qu'il n'en avait jamais vu de pareilles chez les abeilles américaines. Dans ces conditions il tenait pour possible que l'infection par le noséma puisse avoir des conséquences plus graves dans d'autres contrées qu'en Amérique. Il est de fait que nos abeilles suisses atteintes de noséma contiennent le parasite en quantités extraordinaires. Il est donc fort possible que l'infection se développe différemment des deux côtés de l'Océan. Jusqu'à ce que la chose soit élucidée, les expériences américaines avec le noséma ne pourront en tout cas pas être sans autre appliquées à nos circonstances.

Des observations sur les dégâts du noséma analogues à celles de Suisse ont été récemment publiées par des savants et par des praticiens dans la *Bayrischen Bienenzeitung* et dans le *Bienenvater* de Vienne.

Par contre, nos expériences ne correspondent pas du tout avec une opinion qui est de nouveau émise par W. Trappmann (*Archiv für Bienenkunde*, V. 1923), d'après laquelle le noséma est dangereux dans les ruchers malpropres et mal soignés ou simultanément avec la dysenterie. Inutile de discuter la question propreté et soins lorsqu'on connaît chez nous les apiculteurs les plus frappés. Que la dysenterie n'a pas beaucoup à voir avec l'essence même d'une épidémie de noséma ressort du fait que le noséma atteint son point culminant

en avril et en mai, à un moment où les sorties de propreté ont déjà eu lieu depuis longtemps. On n'observe en effet aucun ou peu de symptômes de dysenterie en dehors du trou de vol (mais pas à l'intérieur de la ruche) ; ce n'est que dans les cas les plus rares, où les colonies périssent déjà en février ou en mars, qu'elles salissent de leurs excréments leur habitation. Mais chaque colonie en fait plus ou moins autant qui meurt dans la saison froide que la cause en soit le noséma, l'acariose, une nourriture nocive, l'orphelinage ou un dérangement du repos hivernal par des souris, etc...

Pour donner aux recherches sur le noséma la base désirable, il serait très à souhaiter que les sociétés rassemblent les observations de leur région. La Société du « Nieder Simmenthal » a pris la tête ici avec le bon exemple et a soumis tous les ruchers de sa région à une inspection dirigée par M. Wäfler, inspecteur apicole, avec l'appui de la Société suisse des Amis des abeilles et la Société Economique et d'Utilité publique du canton de Berne. Cette inspection a porté sur le noséma et le résultat en a été reporté sur une carte Siegfried. Nous reviendrons plus tard sur le résultat qui fut très remarquable. Les sociétés « La Côte Neuchâteloise » et « Soleure et environs » établissent des plans de combat analogues. La fourniture d'un microscope aux inspecteurs a beaucoup facilité ces inspections. Espérons que tous ces efforts parviendront bientôt à faire classer la maladie du noséma dans la loi contre les épizooties et à la faire rentrer dans le cadre de l'Assurance, de manière à atténuer en une certaine mesure ses grands dégâts.

L'Américain Marshall Hertig a publié une étude très remarquable sur le développement du *Noséma apis* et sur l'intestin grêle sain ou infecté par le noséma de l'abeille (*Journal of Parasitology*, IX, 1923). Cette étude est à disposition de ceux qu'elle intéresse dans notre bibliothèque.

De nouveau la trouvaille de kystes dans les tubes de Malpighi d'abeilles nosémateuses n'a pas été rare. Ces kystes disparaissent, dans les colonies toujours plus vite que les spores de noséma. Au début de mars, M. Wäfler nous a envoyé un intestin d'abeille disséqué dans lequel de nombreux tubes de Malpighi étaient remplis de kystes alors que l'intestin grêle était vierge de noséma. C'est le premier cas de cette nature parvenu à ma connaissance.

L'*Acariose* a été trouvée jusqu'à fin 1923 dans 31 ruchers qui se répartissent dans les cantons de Genève (7), Vaud (5), Neuchâtel (2), Moyen et Bas Valais (11) et Jura Bernois (6). Les deux cas du canton de Neuchâtel purent être ramenés à l'importation d'abeilles fran-

çaises et furent de suite complètement anéantis ; ce canton semble de nouveau être libre d'acariose.

Sans aucun doute un certain nombre de nouveaux cas réapparaîtra encore. Malgré cela les expériences faites à ce jour justifient l'espoir que l'acariose, chez nous, ne tournera pas à une catastrophe de l'apiculture comme l'a vécue la Grande-Bretagne. Il est à prévoir que l'action énergique des inspecteurs et des apiculteurs, soutenus par la loi, rendra possible de tenir en échec l'épidémie. L'établissement de la loi contre l'acariose fournit de nouveau une belle preuve de la bonne organisation des sociétés apicoles suisses des trois parties du pays. Le plus gros travail a été fourni, de même que pour la loi fédérale contre la loque, par M. Leuenberger, à Berne. On ne saurait assez remercier les autorités, surtout l'Office vétérinaire fédéral, pour la manière dont elles ont prévenu les désirs des apiculteurs.

Il eût été impossible d'établir une loi si, auparavant, la maladie et sa manière de se propager n'avaient pas été étudiées scientifiquement. Nous devons ce travail aux savants écossais, à Aberdeen, avant tout au Dr Rennie, lequel a dernièrement publié dans une brochure ses riches expériences sur l'acariose. (*Acarine Disease explained*, 1923).

Comme l'acariose est également répandue en France, notre frontière de l'Ouest est constamment exposée au danger de contagion. Aussi est-ce avec une vive satisfaction que nous avons appris que le Gouvernement français avait fait le premier pas pour combattre légalement ce fléau en France en créant un laboratoire pour les maladies des abeilles (Directeur : M. le Dr F. Vincens).

Dans un article très instructif du *Bulletin de la Société romande d'apiculture* (décembre 1923), M. A. Borloz, à Montreux, a décrit ses expériences avec l'acariose. Pour compléter, nous citons ici quelques-unes de nos observations sur ce rucher. Le 24 septembre 1923 M. Borloz nous envoya des abeilles qu'il avait ramassées, incapables de voler, devant une de ses ruches. Toutes ces abeilles étaient infectées d'acares. Lors de notre visite, le 1^{er} octobre, par un beau temps mais avec une activité réduite, on ne put rien trouver de suspect à la colonie infectée et pourtant, comme le démontra l'examen fait après soufrage, de quatorze abeilles, dix étaient atteintes d'acariose et la reine également était fortement infectée d'un côté. Les acares, à en juger d'après les nombreux œufs et larves contenus dans les trachées, étaient en plein développement. Malgré la violence de l'attaque, les trachées étaient encore peu changées quant à leur couleur. Cet exemple nous montre que les abeilles acarieuses ne présentent souvent au début de l'infection aucun symptôme extérieur de maladie et

qu'elles deviennent incapables de voler alors seulement que les trachées sont devenues noirâtre et cassantes.

C'est le cas surtout chez les abeilles vieilles de plusieurs mois qui ont hiverné et c'est pour cela que l'acariose se reconnaît le plus facilement en hiver et au printemps.

D'après les notes soigneuses de M. Borloz, une de ses colonies a péri en novembre 1920 avec des symptômes qui permettent de conclure avec sûreté à l'acariose. La propagation de la maladie se serait donc faite remarquablement lentement dans ce cas, puisque ce n'est qu'après trois ans qu'elle fut réaperçue. Dans d'autres localités suisses elle n'y a pas été par quatre chemins. Il est possible que le doux climat de Montreux, la Riviera suisse, y soit pour quelque chose. Comme nous le communique M. Borloz on trouva le 18 décembre dans une colonie soufrée dans le voisinage de Montreux des œufs et du couvain à tous les stades de développement sur deux rayons. Il semble qu'il existe dans cette région des colonies qui élèvent toute l'année et ce renfort continu de jeunes abeilles non infectées ralentit la marche de la maladie dans la colonie. A cela s'ajoute le fait que les occasions de sorties peuvent être plus fréquentes avec un hiver plus doux qu'ailleurs. A chaque sortie de propreté une grande partie des abeilles infectées quitte la ruche pour n'y plus revenir, réduisant ainsi chaque fois considérablement le nombre des acares dans la ruche. On peut admettre que dans les régions, avec un climat si doux, l'acariose pourrait exister sans prendre des proportions alarmantes, car tous les apiculteurs n'observent pas aussi soigneusement leurs colonies que M. Borloz.

Il va de soi que malgré la lenteur et le progrès peu apparent de la maladie le dommage peut être très grand, si bien qu'on ne saurait parler d'une apiculture florissante. Mais l'apiculteur est fort souvent un mauvais commerçant et ne s'arrête pas spécialement à ses pertes.

(A suivre.)

Dr O. Morgenthaler.

Traducteur : *Dr E. R.*



M. C.-P. DADANT

Nous avons le plaisir de donner ici le portrait de M. C.-P. Dadant. Nous n'avons pas besoin de dire ce qu'est cette personnalité, tous les apiculteurs le savent déjà. Nous remercions simplement M. Dadant de nous avoir permis ainsi de le présenter à nos lecteurs qui en seront tous très heureux.

LA CIRE D'ABEILLES

Sa composition et ses falsifications.

(SUITE ET FIN)

II. *Les substances employées à falsifier la cire.*

Ces matières sont surtout empruntées à la série organique, et le règne végétal ainsi que le règne animal nous fournissent des produits ayant à peu près les mêmes propriétés que la cire pure d'abeilles.

En première ligne, il faut citer les cires végétales, telles que la cire de Bornéo, la cire du Japon, la cire de Chine, récoltées sur les feuilles ou les tiges d'arbres et d'arbustes de ces contrées lointaines ; la cire de Carnauba, produite par un palmier américain et qui entre dans la composition des cylindres et des disques de phonographes. Puis, les cires fossiles, idrialite, ozokérite ou cérésine ; certains dérivés du goudron de pétrole : les paraffines ; puis la stéarine, la résine, le suif, etc. Outre ces matières, le fraudeur ajoute encore des matières inertes, minérales ou organiques, destinées à en augmenter le poids : argile, ocre, craie, sulfate de baryte, céruse, blanc de zinc, talc, plâtre, sable, amidon, fécule. Ces dernières falsifications sont cependant moins répandues.

Nous allons examiner succinctement les principales propriétés de ces corps qui se retrouvent plus ou moins marquées dans les cires où elles sont incorporées.

Cire de Bornéo. — C'est une matière pulvérulente, blanc jaunâtre, à texture cristalline, extraite d'une espèce de sophora. Incomplètement soluble dans l'alcool bouillant.

Cire du Japon. — Elle est blanche ou légèrement jaunâtre ; l'arbre à cire de l'Ile Rin-Jin, de la famille des anacardiées la produit. Les insulaires l'emploient fréquemment pour l'éclairage et pour cirer leurs cheveux.

Cire de Chine. — Propriétés analogues à celles de la précédente. On la destine aux mêmes usages.

Cire de Carnauba. — C'est une substance dure et cassante produite par un palmier de l'Amérique du Sud. Les indigènes en font sécher les feuilles et en retirent cette matière brunâtre que l'on introduit parfois dans la cire des abeilles. Elle est peu soluble dans l'alcool froid, mais complètement soluble à chaud. Son point de pression est voisin de 83 à 86°.

Cérésine. — Cire de couleur jaune safran, à cassure granuleuse et terne, la plus employée pour falsifier les cires pures. Elle s'en distingue par son point de fusion moins élevé, 52° environ. Elle est très

peu soluble dans l'alcool bouillant, mais complètement soluble dans le chloroforme, la benzine et l'essence de térébenthine.

Paraffine. — C'est le résidu du traitement des goudrons de pétrole ; elle est blanche, translucide, onctueuse au toucher, à cassure brillante. Son point de fusion est très variable, la moyenne est de 46°. La cire à laquelle elle est incorporée a donc un point de fusion inférieur au point normal.

Stéarine. — C'est un corps blanc, opaque, soluble dans l'alcool bouillant. Elle est parfois employée à frauder la cire ; on l'additionne alors d'un colorant quelconque, tel que le *rocou*, pour masquer sa trop grande blancheur.

Résine et colophane. — La résine provient de l'exsudation des tiges de conifères sous l'action d'une blessure. Le pin maritime et le pin sylvestre sont cultivés dans ce but.

La résine est une matière jaunâtre de laquelle on retire par distillation une huile volatile : l'essence de térébenthine et il reste un résidu à cassure vitreuse : la colophane.

Suif. — On le retire de la graisse de mouton et de bœuf. La fraude peut être facilement décelée par la faible consistance du mélange.

Nous n'entrerons pas dans le détail en ce qui concerne les matières inertes citées plus haut, car elles sont assez connues pour que cela ne soit pas nécessaire. Remarquons seulement en passant que toutes les cires, résines, paraffines sont employées par les fraudeurs. Leur préférence cependant va à la cérésine, à cause de son bas prix relatif ; or, la cérésine a des propriétés qui se rapprochent beaucoup de celles de la cire pure d'abeilles. Lorsqu'il s'agit d'un mélange, la recherche se trouve donc plus difficile à effectuer.

Nous examinerons dans un prochain article les diverses méthodes employées ou proposées pour déterminer à coup sûr les diverses falsifications de la cire.

Alin Caillas, ingénieur agricole.

LE NOUVEL EXTRACTEUR HERROD HEMPSALL

Nous ne connaissons pas de nouvelle plus intéressante dans le domaine des extracteurs que l'annonce faite par la maison Lee, fabrique d'appareils pour l'apiculture, indiquant qu'elle a mis sur le marché un nouvel extracteur construit pour extraire à la fois huit cadres de hausse, lesquels sont extraits des deux côtés en une seule opération. Cet appareil est nommé le « Nouvel extracteur Herrod Hempsall » d'après le nom de son inventeur : M. W. Herrod Hempsall.

Cet extracteur se fait de deux ou trois types, mais, sur demande peut être construit de n'importe quelle capacité.

Le modèle mis sur le marché peut contenir toutes les dimensions de cadres de ruches anglaises et a essoré durant l'année 1923 plusieurs tonnes de miel sans aucun dommage aux cellules malgré qu'il fût mis en mouvement mécaniquement.

Cette invention est brevetée dans le monde entier ; de plus amples détails sur sa construction ainsi que sur son activité pendant l'année courante sont attendus avec impatience.

Il va de soi qu'un appareil permettant d'extraire les cadres des deux côtés à la fois, sans l'emploi d'un mécanisme réversible, indique un sérieux avantage soit dans une économie notable dans sa construction, soit dans une diminution de prix et de main-d'œuvre, même s'il est défectueux en des points de minime importance.

Le prix de cet extracteur n'est pas encore fixé mais tous les renseignements désirables seront publiés sous peu.

Toute correspondance à ce sujet sera reçue avec plaisir par la maison : *Robert Lee, Bee Appliances, à Uxbridge (Middlesex), England*, qui se fera un plaisir de répondre tout de suite.

(Traduit de *The Bee World* de mars 1924.)

Neuchâtel, avril 1924.

E. Liauzun.

RAPPORT DU PRÉPOSÉ AUX ASSURANCES 1923

Les cas d'accidents, incapacité de travail, suite de piqûres, ont été peu nombreux.

En mai, il a été payé 20 fr. à Widmer Emile, à Begnins.

En juillet, 25 fr. à M. Chabanel, à Gollion, puis 30 fr. à M. Genier, à Thierrens, 42 fr. à M. Roth, à Malleray et 38 fr. à M. Mutti, à Satigny.

Malgré les réclamations faites pour obtenir les notes à l'appui des réclamations d'indemnités, plusieurs sont arrivées si tardivement que la Société d'assurance ne les a plus admises.

Les cas ressortant de vols, déprédations, n'ont pas été nombreux, mais ils représentent malgré tout d'assez grosses sommes.

En mars, M. Meytain, à Sion, reçut 700 et quelques francs pour l'indemniser de ses vingt et une ruches renversées par un billon échappé, sur lesquelles quatorze au moins furent perdues.

En mars, M. Sovey, à Orsières, fut débouté d'une demande d'indemnité de 60 fr., pour perte d'une ruche fermée durant l'hiver.

En août, des amateurs de miel emportèrent toute la récolte que M. Chavan, à Genève, venait d'extraire et qu'il avait déposée dans

une dépendance attenant à son rucher, soit pour une somme de 658 fr. qui lui fut payée par la Société « Helvétia ».

Les indemnités payées par l'« Helvétia » dépassaient de beaucoup les prévisions du premier jour. Cette société adressa à notre comité une demande pour augmenter la prime que nous lui versions. Mais il ne nous était pas possible de prendre sur nous cette augmentation, sans l'assentiment de Messieurs les délégués et notre réponse fut négative. Au reçu de notre réponse, la société d'assurance dénonça, pour le 1^{er} novembre, la convention qui nous liait à elle.

Si comme nous le souhaitons, un contrat nouveau est passé avec une société d'assurance, il faut que des mesures rigoureuses soient prises pour mettre fin à la véritable course aux indemnités qui se déchaînait et garantir les avantages offerts aux apiculteurs qui sont vraiment atteints.

L. Forestier.

Pesées de ruches, 1^{er} octobre 1923, 31 mars 1924.

STATIONS	Altit.	Système de ruches	Force de la colonie	Diminut. en grammes
Premplaz (Valais)	880	D.-B. forte	Bonne	9.000
St-Luc »	1650	» »	—	12.300
Chili, Monthey »	401	» »	Forte	7.800
Bulle (Fribourg)	780	D. B. moyenne	»	10.900
Dompierre »	475	D.-B. bonne	»	7.100
Conches (Genève)	430	D.-B. t. bonne	—	—
Châtelaine »	»	» — —	—	—
Coppet (Vaud)	462	D.-B. bonne	Bonne	8.200
Rances »	565	» »	—	—
Sullens »	603	D.-T. Moyenne	Moyenne	5.900
Chavannes, Lausann ^e	385	— bonne	Bonne	9.500
Tavannes (Berne)	761	D.-B. moyenne	—	—
Prêles »	830	— —	Bonne	9.500
Côte neuchâteloise	430	D.-T. bonne	Bonne	2.300
Coffrane (Neuchâtel)	800	D.-T. moyenne	—	—
Cressier »	425	D.-B. bonne	—	9.100
Le Locle »	915	D.-B. moyenne	—	—
Buttes »	700	D.-B. bonne	Bonne	8.000
Glovelier a) (Berne)	515	» »	»	6.000
» b) »	»	» »	»	7.100
Courtelary »	703	» »	»	—

Pesées de nos ruches sur balance en avril 1924

STATIONS	Altitude mètres	Force de la colonie	Augmentation Grammes	Diminution Grammes	Journée la plus forte Grammes	DATE	Augmentation nette Grammes
Premplaz (Valais)	880	D.-B. forte	—	3700	—	—	3700
St-Luc »	1650	» bonne	—	2700	—	—	2700 Dim.
Chili s. Monthey	401	» »	3050	3500	—	—	450 »
Bulle (Fribourg)	780	D.-B. moyenn ^e	—	2700	—	—	2700 »
Dompierre »	475	» bonne	1700	1300	—	—	400 Aug.
Conches (Genève)	430	D.-B. très bon ^e	3150	800	—	—	—
Châtelaine »	430	» —	—	—	—	—	—
Coppet (Vaud)	462	» bonne	50	2800	—	—	2750 Dim.
Rances »	565	» »	—	—	—	—	—
Sullens »	603	D.-T. moyenn ^e	300	4700	—	—	4400 »
Chavannes s/ Laus ^{ne}	385	— bonne	4700	—	—	—	4700 Aug.
Tavannes (Berne)	761	» moyenne	—	—	—	—	—
Prêles »	830	—	—	—	—	—	5750 Dim.
Courtelary »	703	D.-B. bonne	—	5750	—	—	—
Glovelier a) »	515	» »	—	3200	—	—	3200 »
» b) »	515	» »	—	3500	—	—	3500 »
Coffrane (Neuchâtel)	800	D.-T. moyenn ^e	—	2400	—	—	2400 »
La Côte Neuchâtel ^{se}	430	» bonne	—	—	—	—	—
Cernier (Neuchâtel)	834	D.-B. moyenn ^e	—	—	—	—	—
Cressier »	425	» bonne	—	2500	—	—	2500 »
Le Locle »	915	» moyenne	—	—	—	—	—
Buttes »	700	» bonne	—	—	—	—	—

ECHOS DE PARTOUT

Importations et Exportations.

Nous tirons les renseignements suivants de la *Schweizerische Bienen-Zeitung* :

Il a été importé en Suisse, l'année dernière 1832 quintaux métriques de miel (2058 en 1922), pour une valeur de fr. 331,000.— (379,000) ; 28 colonies d'abeilles (459) valant fr. 1000.— (9000), et 1648 qm. de cire (985) pour fr. 388,000.— (223,000).

Les plus forts importateurs de miel ont été la France, 548 qm. pour fr. 168,000.—, et le Chilli, 788 q. pour fr. 86,000.—. On remarquera particulièrement la concurrence que nous fait ce dernier pays ; son miel venant ici à moins de fr. 1.10 le kg. Il serait intéressant de savoir combien MM. les négociants le revendent à leurs clients bénévoles.

Nous n'avons exporté en 1923 que 30 qm. (35) de miel valant fr. 10,000.— (10,000), 57 (23) colonies d'abeilles d'une valeur de fr. 2000.— (1000) et 2 qm. (0) de cire, cette dernière en France.

En résumé, nos exportations sont presque nulles, et le pays consomme plus de miel que nous n'en produisons. Il semble que, dans ces conditions, la vente de nos produits ne devrait pas offrir de difficulté.

Chez les apiculteurs de la Suisse allemande.

La Société suisse des Amis des abeilles compte près de 16.000 membres répartis en 126 sections. Ces dernières ont dépensé en 1923 fr. 14,054.— pour la Rassenzucht, c'est-à-dire pour l'élevage rationnel des reines.

La récolte de 97.589 colonies a été soumise au contrôle ; le produit moyen a été de 7 kg. par colonie, ce qui est inférieur à la moyenne des dix dernières années.

La société possède une centrale pour la vente et l'achat des essaims : 110 apiculteurs en ont offert, 109 en ont demandé. 270 essaims naturels et 70 essaims artificiels ont été vendus de cette manière. Le poids moyen des essaims naturels était de 2,1 kg.

On sait que l'assurance contre la loque est organisée directement par la société, et non pas par les cantons comme dans le canton de Vaud, par exemple. Les 15.985 membres ont assuré 175.568 colonies. La maladie a été constatée dans 111 ruches ; les indemnités payées se sont élevées à fr. 11,617.—, et les dépenses totales à fr. 18,520.—. Dans cette dernière somme est comprise la distribution gratuite à tous les membres de la brochure de M. Leuenberger concernant la

loque. Les recettes ont été de fr. 19,446.—, soit moins de 11 centimes par colonie. Rappelons en passant que la loi vaudoise du 26 novembre 1923 fixe à 40 centimes par colonie la contribution annuelle, et que cette année une contribution supplémentaire de 25 centimes sera perçue pour rembourser les avances faites par l'Etat. Nos Confédérés ont expédié 714 envois au Liebefeld et ils expriment chaleureusement leur reconnaissance à MM. les docteurs Morgenthaler et Burri pour le dévouement qu'ils apportent à la cause apicole.

Une assurance contre le vol et les déprédations, analogue à celle que nous n'avons pu maintenir, existe dans la Suisse alémanique dès le 1^{er} janvier 1923. La contribution annuelle est de 20 centimes par assuré. Vingt cas ont été signalés pendant l'année, et comme chez nous, les sinistrés semblent avoir exagéré leurs réclamations sur lesquelles le comité a opéré des réductions s'élevant jusqu'à 60 %.

Enfin, nos collègues d'outre-Sarine possèdent un fonds de secours s'élevant actuellement à fr. 17,000.—, et destiné à réparer, dans la mesure du possible, les dommages non assurables causés par des inondations, des avalanches, etc. Trois apiculteurs ont reçu de ce chef fr. 550.— en 1923.

Les renseignements ci-dessus sont tirés de la *Schweizerische Bienen-Zeitung*. Il est toujours intéressant de savoir ce qui se fait chez nos voisins : c'est un stimulant nécessaire pour nous maintenir sur nos positions.

Age des reines.

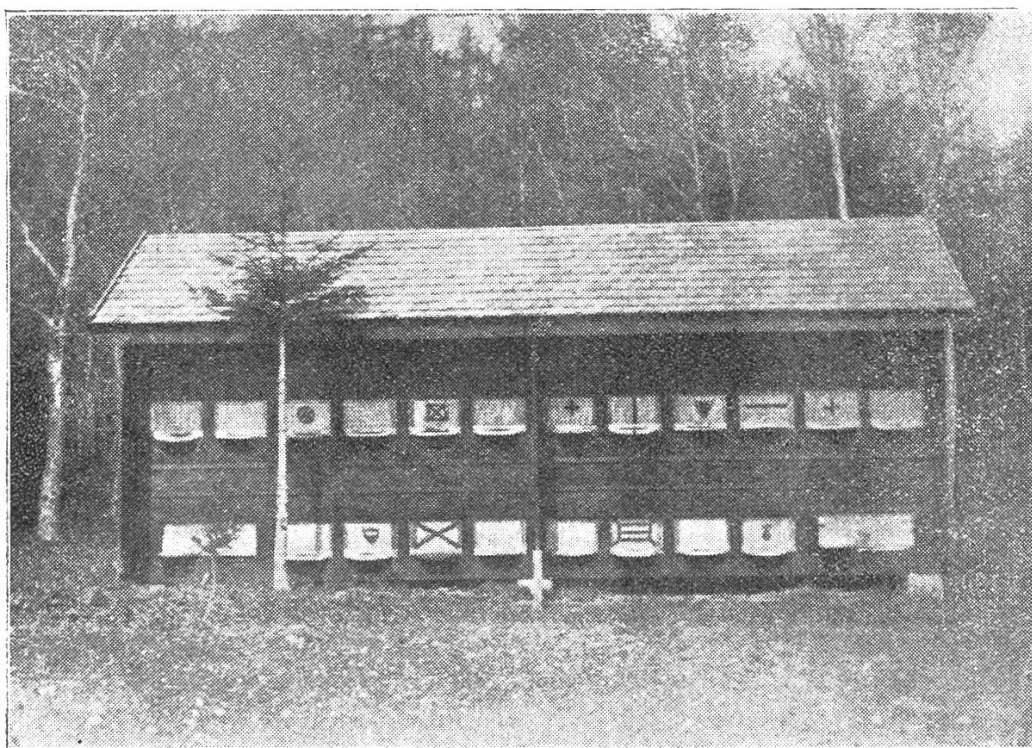
Le *Bulletin de l'Institut international d'agriculture*, à Rome, publie un article du Dr Brännich concernant la valeur relative des reines d'âge différent. D'après l'auteur, c'est la seconde année de leur existence que les reines donnent les meilleurs résultats. M. C.-P. Dadant, qui relève le fait dans l'*American Bee Journal*, déclare que cette manière de voir concorde avec la sienne : il est rare qu'une reine atteigne son maximum de valeur la première année de son activité.

M. F. Brännich, fils de l'auteur cité plus haut, publie de son côté, dans les *Archives d'apiculture*, le résultat d'une série d'expériences sur le même sujet. Il classe ses reines d'après le rendement absolu des colonies, prélèvement et provisions, et leur donne une note proportionnelle à ce rendement, la meilleure colonie du rucher recevant la note 10. Les chiffres fournis se rapportent à des reines ayant vécu 3 ans au moins ; ils montrent aussi que c'est la deuxième année qu'une reine est la meilleure, dans la grande généralité des cas tout au moins. Il va sans dire qu'une reine de quatre ans ne vaut pas la peine d'être conservée.

J. Magnenat.

RUCHES EN PAILLE

Il y a environ une année, si ce n'est plus, vous avez posé une question dans le *Bulletin* pour demander si des essais avaient été faits en Suisse avec des ruches mobiles en paille. J'ai attendu jusqu'à cette année, qui sera celle du Jubilé de mon rucher des Jaccaudes, pour vous dire qu'il y a exactement trente ans, en 1894, que j'ai installé, au bord d'un bois, un rucher rustique en planches non



rabotées que j'ai peuplé de vingt ruches Dadant — type en paille comprimée et de deux ruches Layens. Ces ruches m'ont donné toutes satisfactions, le corps de ruche ainsi que la hausse et le toit en paille à emboîtement étant fort chaudes pour l'hivernage et très fraîches pour l'été, la paille étant mauvaise conductrice de la chaleur.

J'avais été amené à faire construire ces ruches à Bouxwiller, en Alsace, après avoir constaté chez M^{me} Bovay que les ruches alsaciennes se comportaient beaucoup mieux que les ruches en bois, au printemps surtout, car elles étaient beaucoup moins influencées par les changements de température que celles en bois.

Ces ruches avaient en outre l'avantage d'avoir des hausses à emboîtement qui évitaient les déperditions de chaleur et aussi celui très appréciable d'être très bon marché. J'en ai fait faire quarante

qui m'ont coûté fr. 510.—, soit fr. 12.75 la ruche, les rayons n'étant pas compris dans ce prix ; mais bien le port et les frais de douane.

M. Schnell en me fabriquant ces ruches y avait voué tous ses soins, elles ont admirablement résisté, seulement à la longue la paille a un peu gonflé et elles sont devenues « justes » en sorte que l'espace entre les parois et les cadres n'était plus suffisant. Si vous pensez que la chose puisse intéresser nos lecteurs je vous remets ci-inclus une photographie de ce rucher prise en 1894, actuellement le petit sapin que l'on voit devant le rucher est un grand arbre.

Lausanne, rue de Bourg.

C. Bretagne.

NOUVELLES DES SECTIONS

Fédération des Sociétés Vaudoises d'apiculture.

Les apiculteurs vaudois sont avisés que l'assemblée générale annuelle aura lieu vers la mi-juillet. La Section des Alpes, qui a bien voulu en assumer l'organisation, ne néglige rien en donnant à cette journée tout l'attrait nécessaire pour qu'il n'y ait aucune abstention. Le programme détaillé, et des plus alléchants, paraîtra dans le *Bulletin* de juillet.

Une course à *Aigle - Le Sépey - Les Diablerets*, cette merveilleuse contrée de nos Alpes vaudoises, l'apiculture montagnarde, la riche flore des Alpes, l'air vivifiant des hauts sommets, ainsi que plusieurs agréables surprises que nous réservent nos amis Ormonans, tout autant de motifs pour décider tous les apiculteurs vaudois à venir retremper leur courage apicole, au sein de notre grande Ruchée vaudoise réunie sur les hauts pâturages encadrés de leurs cimes neigeuses.

Le Bureau.

* * *

Société d'apiculture de Lausanne.

La société aura son assemblée d'été le dimanche 22 juin. Son comité invite tous les sociétaires à participer à cette réunion qu'il organise en petite fête de famille. L'assemblée se tiendra à la Burittaz, un délicieux pays entre la gare de Puidoux et Chexbres. De là promenade du côté du Pèlerin et Chardonne, descente sur Vevey. Les sociétaires pressés ou fatigués pourront regagner directement Chexbres, Rivaz et Lausanne soit en bateau, soit en train.

Le rendez-vous est fixé à la gare de Lausanne pour le premier train après midi : l'horaire d'été n'ayant pas encore paru, prière de le consulter dès le 1^{er} juin.

A l'ordre du jour : Causerie sur divers sujets apicoles. Communications du comité. Les propositions individuelles à adresser au comité huit jours à l'avance.

On pourra à la Burittaz se faire servir un léger repas (thé ou café au lait ; mais il est nécessaire de savoir pour le 15 juin le nombre des participants. Le comité compte sur une grande affluence de sociétaires et d'amis des abeilles.

La deuxième journée du cours d'apiculture a eu lieu le samedi 17 mai avec un plein succès. Conférencier : M. Ami Porchet. Travaux pratiques au rucher de M. Jean Aebi.

Président : A. Grandchamp, Les Fauconnières, Lausanne.

* * *

Gros de Vaud.

L'assemblée générale de notre section aura lieu cette année à Bottens avec un programme très intéressant. Elle a dû être retardée à cause de la fièvre aphteuse et sera annoncée ultérieurement.

J'attire tout particulièrement votre attention sur les avis concernant l'assemblée de la Fédération vaudoise.

Les sociétaires qui ne reçoivent pas régulièrement le *Bulletin* ne doivent pas attendre plusieurs mois avant d'en informer le soussigné, mais dès qu'il fait défaut dans les dix premiers jours du mois.

Le secrétaire.

* * *

Fédération jurassienne d'apiculture.

Assemblée de la Fédération jurassienne, à Reconvilier, le dimanche 15 juin à 11 heures du matin au Collège.

Tractanda : 1. Allocution du président. — 2. Rapport de M. Meyrat sur la marche de la Caisse assurance loque. — 3. Conférence de M. Jaques sur : Les soins à donner au miel et son contrôle. — 4. Discuter et éventuellement décider la fondation d'une caisse d'assurance contre l'acariose. — 5. Divers.

Après la séance, exposition de matériel apicole de M. Boillat. Dîner en commun à l'Hôtel de la Gare. Prix : 3 fr. 50. L'après-midi, visite éventuelle de ruchers à Reconvilier et à Loveresse. Pour le dîner, il est indispensable de s'annoncer au plus tard jusqu'au jeudi 12 juin au tenancier, M. Favre, à Reconvilier.

* * *

Section du „Pied du Chasseral“.

Dimanche 4 mai, par un temps splendide, une vingtaine d'apiculteurs de notre section s'étaient donné rendez-vous à la Neuveville, plus riante et plus idyllique que jamais, dans son cadre printanier. Après une visite aux ruches de M. Mongin qui ont été trouvées populeuses et bien tenues et sur lesquelles il semble permis de fonder de... grands espoirs, ils se sont rendus au café Schleppe, où avait lieu la séance administrative.

Après la lecture du protocole de la dernière réunion, M. Racine, président, fait un rapport succinct sur les assemblées de Lausanne et Yverdon, puis donne lecture de différentes lettres. Il propose également l'achat d'une collection de planches sur l'anatomie de l'abeille, ce qui est adopté. Les comptes sont ensuite approuvés et déchargés en est donnée au caissier. La finance d'inscription pour la participation au concours de ruchers est fixée à fr. 5.—.

On passe ensuite à la nomination du comité. M. Racine, qui renonce définitivement à son mandat, est cependant réélu à l'unanimité. Comme il déclare sa décision irrévocable, l'assemblée porte son choix sur M. Monnier, inst. à Lamboing qui, après quelque hésitation, accepte d'assumer la tâche délicate et lourde de responsabilités de président de la section. M. Hellwig, démissionnaire également, est remplacé comme secrétaire par M. Bourquin, instituteur. MM. Huguelet et Giauque, vice-président et caissier, sont confirmés dans leurs fonctions et M. Racine est nommé membre adjoint.

Réunion du comité à Douanne le 18 avril 1924. Le nouveau comité réuni à Douanne le 18 mai, procéda aux nominations suivantes :

Jury pour le contrôle du miel. Président, MM. Monnier ; vice-président, Rufenacht ; secrétaire, Bourquin ; autre membre, Huguelet.

Contrôleurs du miel. Bienne : MM. Perret, Racine, suppl. ; Vauffelin : MM. Huguelet, Evalet, suppl. ; Orvin : MM. Auroi, Meyrat, suppl. ; Neuveville : MM. Graber, Mongin, suppl. ; Montagne de Diesse : MM. Giauque, Bourquin, suppl.

Surveillants de la loque et des ruchers. Bienne : MM. Perret, Racine, suppl. ; Vauffelin : MM. Huguelet, Evalet, suppl. ; Orvin : MM. Auroi, Meyrat, suppl. ; Neuveville : MM. Mongin, Graber, suppl. ; Montagne de Diesse : MM. Sunier, Rossel, suppl.

Le nombre des assemblées de la section a été fixé à quatre pour 1924. Les membres seront convoqués personnellement par carte.

Le secrétaire.

NOUVELLES DES RUCHERS

H. Comte, inspecteur, Treykovagnes, le 25 mars 1924. — Laissez-moi vous dire quelques mots en faveur de la ruche Dadant-Blatt à bâtisses chaudes avec toit basculant recommandée par M. Clément.

L'intérêt que je porte à l'apiculture ne m'a pas laissé passer inaperçue cette transformation de ruche Dadant-Blatt. J'en ai étudié tous les avantages et je ne peux être que de l'avis de M. Clément. Comme lui, je ne peux que faire remarquer aux apiculteurs les avantages sérieux de cette bonne modification qui peut s'adapter à tout système de ruche.

C'est un heureux progrès qui devrait se généraliser dans l'apiculture.

(Pour plus de détails relire l'article paru à ce sujet dans le *Bulletin* de février, page 41.)

* * *

Louis Chevalley-Gindroz, à Orzens, le 14 avril 1924. — Après une semaine maussade et froide comme celle que nous venons de passer, je profite aujourd'hui par ce beau soleil de faire une visite générale de mes ruches, résultat : une colonie orpheline, les autres ont des populations normales, assez de couvain et de provisions. Je pense intéresser les lecteurs du *Bulletin* par une remarque faite le 5 mars lors d'une belle journée ensoleillée dont nos abeilles profitaient pour faire une bonne sortie ; à proximité de mes ruches se trouvait un carré de blettes dont les feuilles jaunies par l'hiver rigoureux couvraient la terre, un nombre considérable d'abeilles voltigeaient et se posaient sur ces feuilles ; je me demandais quel était bien leur but de circuler à cet endroit du jardin, mon embarras ne fut pas long, je constatai au bout d'un instant qu'elles se désaltéraient à cette rosée provenant du dégel produit par le soleil, alors je me mis en devoir de préparer immédiatement de l'eau fortement miellée que je plaçai dans des récipients avec des brindilles de paille afin d'éviter des noyades ; elles l'ont si bien appréciée qu'elles en ont absorbé une douzaine de litres en quatre jours. Puisque je tiens la plume je ferai part d'une décision prise à notre dernière assemblée de section (La Menthue).

Le 6 avril écoulé avait lieu la réunion annuelle du printemps au local habituel à Donneloye. Après les affaires courantes l'assemblée a, ensuite d'un rapport favorable d'une commission nommée à cet effet, décidé à l'unanimité de peupler ou faire l'achat de quelques ruches pour la section, ces colonies serviront aux démonstrations et à l'instruction, lors de nos réunions, des nombreux jeunes apiculteurs qui sont venus grossir le nombre des membres de la section depuis la belle manifestation qu'a été l'Assemblée de la Fédération, à Prahins, le 3 juin de l'année dernière.

La direction et la surveillance de ces ruches a été confiée à deux apiculteurs de mérite, MM. Louis Billaud fils et F. Kummer, à Donneloye.

Maintenant, l'année apicole a commencé, sera-t-elle meilleure que sa devancière, l'avenir nous le dira, en attendant travaillons pour jouir et semons pour recueillir.

* * *

Marc Gigon, Bure (J.-B.), le 16 avril 1924. — Je viens par la présente vous donner un petit résumé de l'année apicole 1923 pour notre région :

L'hivernage s'est très bien passé, le mois d'avril qui avait été assez beau avait donné un bel élan aux colonies et on est arrivé au 1^{er} mai avec des ruches très fortes.

Mais ici, hélas ! on pouvait appliquer le dicton : L'homme propose et Dieu dispose. Temps froid, pluie, neige, rien ne manquait si ce n'est le nectar que les abeilles ne pouvaient aller chercher, les seuls changements, c'était le poids des ruches qui diminuait chaque jour et cela a duré jusqu'à fin juin.

Avec juillet, les beaux jours sont venus et la récolte a donné pendant quelques jours jusqu'à ce que la sécheresse est venue interrompre la récolte.

Pour mon compte, j'ai récolté en moyenne 12 kg. par ruche, ce qui est encore passable pour l'année, et trois essaims de deux ruches, plus trois jeunes reines prélevées au moment de la sortie d'un essaim secondaire provenant d'une excellente souche et que j'ai mises en ruchettes pour les utiliser après fécondation.

Un fait qu'on ne remarque pas chaque année et qui a été presque général dans la région, c'est qu'arrivé au mois de juin, en ouvrant les ruches, on trouvait les hausses vides de miel mais sur quatre à cinq cadres et même plus du beau couvain d'ouvrières, même à plusieurs reprises, j'ai vu des cellules royales complètement operculées jusque dans les hausses.

Je suppose que la reine, trouvant celles-ci vides de miel, s'est empressée de satisfaire à son besoin naturel.

Pour 1924, on ne peut encore dire ce que nous réserve cette année, l'hivernage, malgré qu'il ait été long et rigoureux n'a encore pas trop éprouvé les ruches. Les sorties ont été rares, une seule fois en janvier, deux fois en février et pas longues mais justes assez pour soulager les abeilles.

Avril qui a mal débuté nous a pourtant donné deux belles journées les 14 et 15 où nos avettes ont pu faire une belle provision de pollen et même un peu de miel frais sur les saules-marsault.

A la visite que j'ai faite le 14 avril, sur dix ruches, aucune d'orpheline, toutes ont du beau couvain, trois à cinq cadres et assez fort.

Sur neuf ruches que j'ai visitées chez un ami le même jour, toutes sont assez bien en ordre si ce n'est deux qui sont trop faibles et mériteraient d'être réunies.

En février, malgré le froid, il y avait déjà du couvain, chose constatée à quelques jeunes abeilles à peine formées, trouvées à l'entrée des ruches.

Par contre à bien des ruches les provisions font un peu défaut, probablement manque d'avoir assez donné pour l'hivernage.

* * *

H. Pochon, Denezey, le 7 mai 1924. — Les 17 et 18 janvier, sortie générale ; toutes mes colonies (18) font acte de présence. La neige, en gros

tas devant le rucher, est toute maculée de taches jaunâtres. Puis de nouveau une assez longue réclusion, sauf quelques rares apparitions par un aussi rare rayon de soleil.

N'osant ouvrir les ruches par le temps froid et humide qu'il fait, je renvoie ma première visite au 24 avril; je savais mes bestioles abondamment pourvues et ne craignais que pour une ruchée. J'avais profité d'une éclaircie et d'un radoucissement de température pour placer rapidement quelques plaques mellifères à la fin de mars.

Une colonie me paraissant douteuse au travail, je la visite à fond; première visite, pas de couvain; quelques jours après du couvain de bourdon sur un cadre aussi régulier que du couvain d'ouvrières. Je la brosse par une belle journée, puis, disposant d'un essaim logé dans une ruche en paille, j'opère un transvasement le 16 avril, bien réussi, à voir le travail de la ruchée les jours suivants. La dite avait donné trois beaux essaims en 1923 (dont le premier le 4 mai); évidemment elle n'avait pu se munir d'une nouvelle reine fécondée pour l'automne.

Je craignais les effets de la dysenterie, mais j'ai trouvé fort peu de taches à l'intérieur des ruches; les populations auront pu faire leur sortie à temps.

Il y a eu quelques pertes, peu nombreuses jusqu'à maintenant; mais gare aux négligents, car les vivres encore abondants dans notre visite générale ont fort diminué par ce temps affreux, aussi nourrissons-nous copieusement avec du sirop de miel et sucre.

* * *

C. Thiébaud, Neuchâtel, le 15 mai 1924. — Un jeune apiculteur nous raconte: le lundi 12 mai à 10 heures du matin j'étais dans les bois tranquille à observer un écureuil, lorsque j'entendis un vol lourd qui attira mon regard; c'était une reine d'abeille accouplée à un faux-bourdon qui vint se poser sur une branche à environ deux mètres du sol; voulant m'en emparer je mis mon chapeau dessous et d'un coup de canne je secouai la branche, au lieu de tomber dans le chapeau préparé, reine et amant s'envolèrent sous d'autres cieux continuer leurs amours.

Reines sélectionnées de 1924

avec certificat de santé.

V. prix dans les Bulletins d'avril à juillet.

S'adresser à **M. LOVY,**
Undervelier J.-B.

A VENDRE les *Bulletins* de la Société
d'Apiculture des années 1901-1924,
soit 23 ans au prix de Fr. 4.- l'an.

S'adresser au soussigné, s. v. p.

Louis SCHLUNEGGER

Serre, 23, CHAUX-DE-FONDS.

ÉTABLISSEMENT D'APICULTURE

Charles BIGLER, Martherenges s. Moudon

Tout article en bois pour l'apiculture. Tout type de ruche; ruches **D.-B.** et **D.-T.** complètes, avec coussin-nourrisseur, couv. tôle galvanisée, la pièce, Fr. **35.** — Cadres non montés, 1^{er} choix, la pièce, Fr. **0.18**, le cent, Fr. **16.** — Ruches divisibles permettant l'élevage de reines. — Ruches peuplées et colonies, prix suivant leur force. — Reines et essaims disponibles en mai.

Outillage pour apiculteur. - Cire gaufrée.

Aug. CHAPUISAT

Menuisier-apiculteur, **ACLENS**
Gr. fabrique de ruches et access. Mat.
nourr. nouv. syst. **Chapuisat**, le plus
pratique. Cire gaufrée de la maison **Bro-**
güe, la plus réputée, Fr. 5.50 le kg. Fonte
et achat de cire fondue et brute.

ATELIER MÉCANIQUE installé excl.
pr la fabr. soignée de tous les art. en
bois pr l'apic. Gr. fab. de cadres. Ruchettes
d'élev. perf. Planches av. chasse-abeilles,
syst. Heyraud. Dem. mon prix courant.

Eug. RITHNER, apicul.-constr.
Chili s. Monthey (Valais).

**Ruches D.-B.
D.-T.**

complètes, peintes, couvertes tôle galva-
nisée, à Fr. 35.—.

B. Charbonnier, Gingins.

A vendre

7 ruches peuplées en bon état.
S'adresser à **Julien ADDY**, apicul-
teur à **Martigny**, Valais.
S'adresser de suite.

APICULTEURS

Faites vos commandes de cire gaufrée à la
Maison ULDRY,
fabricant, **VEVEY**, rue Blanchoud.

Cire gaufrée moyenne et épaisse,
à Fr. 5.50 le kg.

Cire gaufrée mince pour hausse,
à Fr. 6.— le kg.

Rabais à partir de 5 kg.

J'achète la cire fondue pour abeilles de
Fr. 3.— à Fr. 3.50 le kg.

Vieux rayons de 50 à 80 cent. le kg.

Boîtes à miel

en aluminium

Le cent: Fr. 15.--
par 500,

emballage gratuit

S'adr. à M. **Heyraud**,
apiculteur, **St-MAURICE**.

Plaques mellifères brevetées de Landert

av. véritable miel
d'abeilles et sels nutritifs

Brevet suisse
50,782

aliment pour abeilles le plus simple et le plus sain.

Méfiez-vous des contrefaçons.

Brevet suisse
50,782

Seul fabricant pour toute la Suisse :

V^{ve} d'Otto LANDERT-EGLOFF, **ALTSTÄTTEN**
(St-Gall)

Téléphone 155. — Compte de chèques postaux IX 2368.

Prix par kg. sans cadre, **1.75** — avec cadre, **1.70**. Envoi franco dep.
150 kilos. — Réserve faite pour chang. de prix suivant le prix du sucre.

Dépôts : **Henri BURNIER**, Rue St-Laurent, 19, Lausanne. — **MÜLLER-MICHEL**,
St-Aubin (Neuchâtel). — **VERDERRE G.**, succ. de **JALLARD**, Genève. —
Joh. ZENHAUSER, dépositaire postal, Unterbach (Valais).

ESSAIS

Comme l'année dernière je fournirai des essaims de 1 kg. environ
aux prix suivants :

<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juillet-Août</i>	<i>Septembre-Octobre</i>
Fr. 28.—	25.—	23.—	18.—
Les 100 grammes en plus :			
Fr. 1.50	1.50	1.—	1.—
Jeunes reines fécondées :	9.—	8.—	7.—

Pour être servis à temps, inscrivez-vous de suite.

Expéditions dans l'ordre des inscriptions.

Louis DOY, apiculteur, **BALLAIGUES** (Vaud).